

Les accidents du travail et autres atteintes à la santé des travailleurs, tant psychique que physique, coûtent très cher.

Les inspections cantonales du travail, regroupées au sein de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTi), vous proposent un cours pour vous aider à identifier les risques professionnels et vous donner des outils pratiques pour les prévenir.

L'objectif est de protéger l'intégrité physique et psychique des individus avec pour conséquence moins de souffrance, mais aussi une amélioration de la motivation et des performances.

Nul ne peut contester, en effet, que la santé des entreprises et les efforts pour préserver l'emploi sont indissociables du maintien de bonnes conditions de travail.

Les inspections cantonales du travail

Vos partenaires pour une prévention efficace des risques professionnels !

Publications de la CRTi

- *Violence au travail*
- *Réussir l'accueil des nouveaux employés*
- *Travail de nuit et santé*

Santé et sécurité au travail

FORMATION INTERCANTONALE

"Cours de base de santé et sécurité au travail"

de 2 jours

Jeudi 17 juin 2021
et Jeudi 24 juin 2021
(08h30 – 17h30)

Frais d'inscription

Fr 300.- par personne (repas non inclus)

Organisation



CONFÉRENCE ROMANDE ET TESSINOISE DES OFFICES
CANTONAUX DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Programme

Jeudi 17 juin 2021 (08h30 - 17h30)

- Connaissances fondamentales en santé et sécurité au travail
- Identification des dangers
- Ergonomie
- Risques pour la santé psychique

Jeudi 24 juin 2021 (08h30 - 17h30)

- Réalisation des mesures et choix des mesures
- Analyse d'événements
- Détermination des phénomènes dangereux
- Organisation santé-sécurité
- Directive MSST
- Contrôle des connaissances

Animation

Les inspectrices et inspecteurs du travail de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)

Public-cible

Chefs d'entreprise, coordinateurs de sécurité et personnes avec tâches en matière de sécurité et santé au travail, personnel des ressources humaines

Objectifs

A l'issue de ce cours, les participants seront capables de:

- se référer aux bases légales qui réglementent les questions de santé et sécurité au travail
- repérer les dangers les plus évidents
- se familiariser avec les outils tels que:
 - listes de contrôle,
 - méthode d'analyse des accidents,
 - rapports d'accidents,
 - statistiques...
- contribuer à l'élaboration d'un concept de santé et sécurité au travail adapté à l'entreprise
- contribuer à appliquer les mesures de prévention adéquates
- connaître les spécialistes de santé et sécurité au travail et faire appel à eux le cas échéant

Les connaissances seront évaluées par un test et un certificat sera délivré.

Inscriptions et renseignements

Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
(OCIRT)

Rue David-Dufour 5, CP 64 - 1211 Genève 8

T 022 388 29 29 - F 022 546 96 33

www.ge.ch